Fête de la musique à Bordeaux : Marie et Laura, deux adolescentes de 15 ans, ont été agressées sexuellement au milieu de la foule. M'Barek, un clandestin algérien, condamné à 8 mois ferme

25/06/2022 à 19h40



Un homme s'en est pris à deux jeunes filles qui dansaient sur la place de la Bourse, se frottant avant de procéder à des attouchements plus graves. Retrouvé et arrêté, il était jugé, ce 24 juin

Petit, mince, une voix fluette et le regard apeuré, M'Barek Gueceb « jure » qu'il n'a « rien fait ». « Si je les ai touchées, ce n'était pas intentionnel. Il y avait beaucoup de monde, il y a eu de la bousculade », avance cet homme âgé d'une vingtaine d'années. Ce vendredi 24 juin, il était renvoyé devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour des agressions sexuelles sur deux jeunes filles de 15 ans. Des faits commis pendant la Fête de la musique, le 21 juin, au milieu de la foule rassemblée sur la place de la Bourse, à Bordeaux.

Assises derrière leur avocate, Me Vinciguerra, Marie et Laura (1) se tiennent par la main. Parties civiles, elles sont accompagnées par leurs parents. Mardi soir, elles voulaient « fêter l'été et leurs prochains 16 ans ». Avec un cousin et un ami, elles ont eu l'autorisation de sortir. Elles s'amusaient, dansaient, chantaient, quand tout a basculé. Un inconnu s'est approché du groupe, s'est collé derrière Laura et a commencé à se frotter à elle. Un ami de la jeune fille l'a vu et l'a repoussé. Quelques minutes plus tard, pendant un pogo, l'adolescente a senti que quelqu'un enfonçait ses doigts dans ses parties intimes, par-dessus son short. Laura a hurlé et s'est dégagée. Au même moment, Marie subissait des attouchements similaires.

(…) En garde à vue comme devant ses juges, cet Algérien en situation irrégulière sur le territoire, arrivé à Bordeaux depuis peu, se dit innocent.

(…) M'Barek Gueceb a été condamné à dix-huit mois de prison, dont huit ferme, une interdiction du territoire pendant cinq ans et maintenu en détention.

Sud Ouest

(Merci à Alan Nanas)